



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/419
21 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Points 8 et 38 de l'ordre du jour
provisoire*

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Lettre datée du 21 septembre 1993, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité spécial contre l'apartheid

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'issue de consultations tenues au sein du Groupe des Etats africains, le Comité spécial contre l'apartheid a décidé de demander que le libellé du point 38 de l'ordre du jour provisoire, "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain", soit remplacé par "Elimination de l'apartheid et instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale".

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la modification susmentionnée du libellé du point en question à l'attention de l'Assemblée générale, en vue de procéder à une modification similaire de l'ordre du jour de la quarante-huitième session.

Le Président du Comité spécial
contre l'apartheid

(Signé) Ibrahim GAMBARI

* A/48/150 et Corr.1.